Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ALLOCATION FLEXIBLE 2

Part R : FR0012902393

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement ("FCP") - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est de chercher, sur la durée de placement recommandée qui est au minimum de 5 ans, la performance d'un portefeuille diversifié parmi différentes classes d'actifs et zones géographiques. Le principal moteur de performance est l'allocation entre les différentes classes d'actifs. Dans ce cadre l'équipe de gestion met en œuvre une gestion flexible mais qui sera contrainte et construit un portefeuille avec un objectif de volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants (telle que définie dans le prospectus) qui tendra vers un niveau de 8% (hors conditions exceptionnelles de marché). Cette volatilité cible pourra évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des anticipations de la société de gestion des évolutions des marchés. Nous rappelons aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance et de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Dans ce but, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des différentes classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction.

Afin de réaliser son objectif, la stratégie d 'investissement du FCP repose sur la mise en œuvre de stratégies flexibles sur un portefeuille diversifié tant sur les classes d'actifs que sur les zones géographiques. En cas d'anticipation de crise des marchés, le FCP se garde cependant la possibilité de réduire totalement son exposition aux actifs dits risqués (tels que définis dans le prospectus).

Le processus d'investissement du FCP consiste ainsi à combiner différentes sources de performances :

- Les anticipations sur les différentes classes d'actifs et la répartition qui en découle. . Elle est établie conformément à l'objectif de gestion, dans le but de rechercher une valorisation à long terme,
- La sélection des supports d'investissement (titres vifs, fonds, produits dérivés…) au sein de l'univers d'investissement diversifié par classe d'actif et zone géographique, selon une approche multicritères choisie par la société de gestion,
- Des stratégies de gestion tactique et opportuniste.

Cette sélection est réalisée par la société de gestion à partir d'une analyse quantitative et qualitative. La construction du portefeuille a pour objectif de diversifier les sources de risque de manière à limiter l'impact de chacune et amortir en partie les phases de baisse sur les marchés.

L'exposition au risque actions sera au maximum de 60% dont 25%maximum dans les actions émises par des sociétés de pays émergents. Elle est obtenue soit par des investissements en direct sur les marchés actions, soit en investissement via OPC, soit par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

L'exposition aux dettes des marchés émergents (titres intégrant des dérivés inclus) ne pourra excéder 25% de l'actif net.

L'exposition aux marchés émergents (actions + dette) ne pourra excéder 50% de l'actif net.

L'exposition au risque lié à la détention d'obligations convertibles sera limitée à 40% de l'actif net.

L'exposition du FCP aux matières premières hors agriculture sera limitée à 20% de l'actif net

Le FCP peut investir la totalité de son actif en parts ou actions d'OPC.

Le FCP pourra investir, jusqu'à 100% de l'actif, directement, et/ ou indirectement via des parts ou actions d'autres fonds dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés en euro (ou dans une autre devise que l'euro dans la limite de 40% de l'actif net).

L'exposition au risque de change sera limitée à 40% de l'actif net.

Les titres notés de AAA/Aaa à BBB/Baa3 (dits de catégorie "Investment Grade") par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...), ou jugés équivalents par la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net., et ceux de catégorie "Non investment Grade" (notations inférieure à BBB-/Baa3) par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...), ou jugée équivalente par la société de gestion seront décomposés en deux parties, les titres à haut rendement (à caractère spéculatif) pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif net et les titres cross-over (c'est-à-dire susceptible de repasser dans la catégorie « Investment Grade ») selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 40% de l'actif net et sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP comprise en -2 et +6. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés.

Les titres retenus ont une notation en application de la méthode de Bâle (telle que précisé dans le prospectus) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 40 % de l'actif net.

Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer positivement ou négativement dans une limite de 10% de l'actif net aux risques actions, indices, change, crédit, indices de matières première, pour poursuivre son objectif de gestion, soit une exposition du fonds au maximum de deux (2) fois l'actif.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part R est une part de capitalisation et/ou de distribution.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (J-1 ouvré) à 13 heures auprès de CACEIS Bank. Pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres jusqu'à 12h15. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le surlendemain ouvré (J+2 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

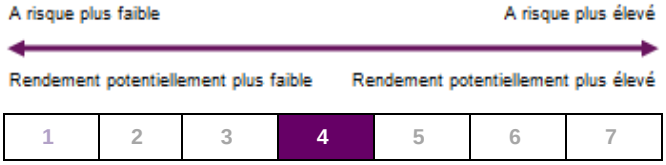

Ce FCP pouvant investir sur toutes classes d'actifs et toutes zones géographiques, le niveau de risque associé à ce FCP est actuellement de 4.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative

- Risque de liquidité : il représente le risque que le marché financier ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de dérèglement de marché.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés, acquisition et cession temporaires de titres) : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut entrainer une amplification de la valeur liquidative du FCP.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Souscriptions auprès du réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE : - 2,5 % pour les souscriptions inférieures à 10 000 euros, taux maximum ; - 1,50 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 10 000 euros et inférieures ou égales à 30 000 euros, taux maximum ; - 1 % pour les souscriptions supérieures à 30 000 euros, taux maximum. ■ Souscription auprès d'autres commercialisateurs : 2,5 %, taux maximum. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 1,80% TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

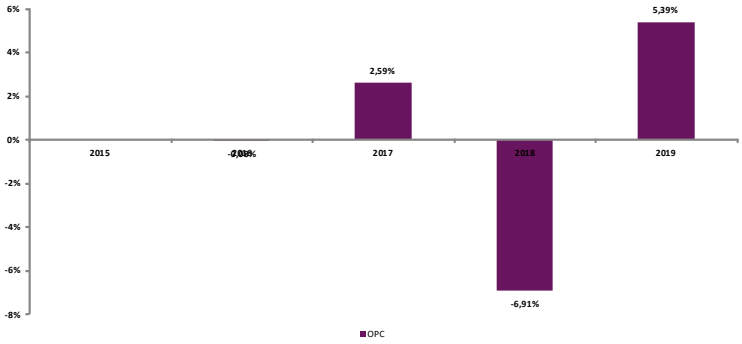

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 20 octobre 2015.
- La part R a été créée le 20 octobre 2015.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2020.